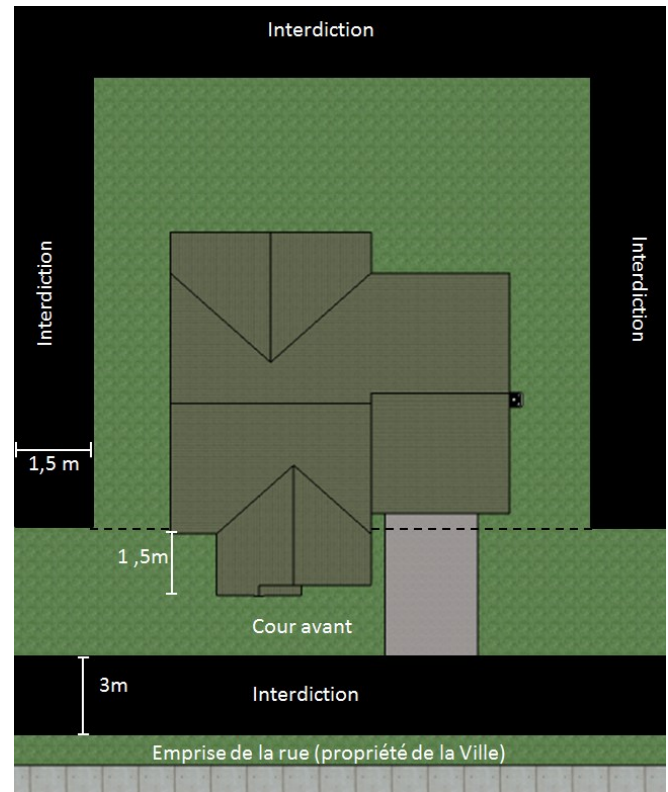


PARTIES SAILLANTES

- Les galeries, perrons, balcons, porches tambours, auvents, marquises, avant-toits et corniches sont permis en cour avant pourvu que l'empiétement n'excède pas 1,5 mètre et qu'ils soient à une distance minimale de 3 mètres de l'emprise de la rue.
- Dans les cours latérales et arrière, les parties saillantes peuvent empiéter jusqu'à une distance de 1,5 mètre de la ligne de lot.
- Les escaliers extérieurs menant au deuxième étage sont permis dans la cour arrière.
- La modification d'une partie saillante en pièce habitable est considérée comme un agrandissement du bâtiment principal. Ce sont alors les marges de reculs applicables aux bâtiments principaux qui doivent être utilisées.



USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS DANS LES COURS

<i>Cour avant</i>	<i>Cours latérales</i>	<i>Cour arrière</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les aménagements paysagers ▪ Les murs de soutènement* ▪ Les aires de stationnement* ▪ Les enseignes* ▪ Les boîtes aux lettres ▪ Les installations septiques et les puits* ▪ Les potagers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute construction ou usage permis en cour avant ▪ Un point d'attache pour corde à linge ▪ Les foyers extérieurs et barbecue ▪ Les compteurs électriques ▪ Les constructions complémentaires (garage, cabanon, etc.)* ▪ Les antennes de radio ou de télévision ▪ Les enclos pour animaux et niches pour chien ▪ Les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation ▪ Les bonbonnes de gaz et les réservoirs d'huile ▪ Les panneaux solaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute construction ou usage permis en cour avant et en cour latérale ▪ Les antennes paraboliques érigées sur le sol ▪ Les cordes à linge ▪ Les éoliennes domestiques ▪ Les conteneurs (lorsqu'autorisés) ▪ Toute autre construction et usage complémentaire autorisés par le règlement

POUR LA DÉLIVRANCE DU PERMIS

Le délai maximal d'obtention du permis est de 30 jours.

Le coût du permis est de 30\$.

Éléments à fournir pour l'obtention du permis :

- Formulaire complété et signé
- Croquis illustrant la localisation de la clôture, les hauteurs, les marges de recul et les accès
- Paiement par chèque, débit ou argent comptant

Compléter une demande de permis en ligne

Mise en garde :

Document d'information seulement. Son contenu ne constitue pas une liste exhaustive des règlements. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418 876-2280 poste 230.